

SOIS COOL AVEC CEUX QUI T'ALERTENT !

Cet été, tu croiseras peut-être des hommes et des femmes en bleu et vert. Ce sont les agents de VNF, Voies navigables de France, un établissement public chargé de la gestion et de l'entretien des fleuves, rivières et canaux, et de la relation avec les usagers (toi !) sur et aux abords des cours d'eau. Ils connaissent les risques par cœur, mais aussi les meilleurs endroits de baignade à proximité. Si l'un d'entre eux te demande d'aller te baigner plus loin, écoute-le ! Chaque année, ces agents de VNF sont témoins de drames impliquant des jeunes qui se baignent malgré l'interdiction.

OÙ SE BAIGNER EN TOUTE SÉCURITÉ CET ÉTÉ ?

Tu as envie de piquer une tête ? **Flashe ce code avec un smartphone pour découvrir la zone de baignade autorisée à proximité de là où tu te trouves !** Tu peux aussi te rapprocher de ta mairie !

Retrouve également les équipements collectifs de baignade (piscines, bassins aquatiques...) sur le site du ministère des Sports (equipements.sports.gouv.fr). Il y a mille et une choses (autres que la baignade) à faire au bord des cours d'eau. Sur le site vnf.fr, tu peux également découvrir les multiples activités à faire autour de la voie d'eau : du paddle à la baignade, en passant par le canoë, le kayak et l'aviron... il y a tellement de façons d'en profiter en toute sécurité !



FLEUVES, CANAUX,
RIVIÈRES AMÉNAGÉES :
RDV EN MAIRIE
ET SUR VNF.FR
POUR DÉCOUVRIR LES LIEUX
DE BAIGNADE AUTORISÉS

QUI APPELER
EN CAS DE DANGER

SAMU
15

POMPIERS
18

Fleuves, canaux, rivières aménagées

Plonger ou se baigner dans les endroits non-autorisés, c'est mettre sa vie en danger.

